

réservoir, qui avait une superficie de 95 acres, venait d'être achevé. Cet énorme volume d'eau se précipita dans la vallée du Don, entraînant les maisons, déracinant les arbres et donnant la mort aux hommes et aux animaux. On a calculé qu'il avait péri plus de 250 personnes.

Essai sur la liberté de penser.

Entre toutes les questions qui sont à l'ordre du jour, il serait difficile d'en trouver une seule qui soit plus vivement débattue que celle de la liberté de l'intelligence et de la pensée. Mais pourquoi faut-il que trop souvent on se serve pour la défense d'une si belle cause d'armes sans valeur que réprouve la saine et droite raison ?

Notre but n'est pas de condamner en elle-même cette noble passion, si chère à tous les partisans de la libre pensée et si redoutable aux tyrans. Ce serait condamner les Pères, les Docteurs de l'Eglise, les écrivains ecclésiastiques qui, tous, ont combattu pour sa défense. Ce serait condamner les Martyrs, ces héros du christianisme, dont le sang, si généreusement versé, ne cesse depuis dix-huit cents ans, de crier vengeance contre les oppresseurs de leurs esprits et les bourreaux de leurs corps. Que dis-je ! ce serait condamner l'Eglise elle-même, car elle n'aime et n'encourage rien tant chez ses enfants que cette noble fierté, cette sublime fermeté de l'intelligence, qui, une fois en possession de la vérité, est incapable de la trahir et ne sait pas ce que c'est que fléchir même devant un échafaud.

Je viens plutôt, dans l'intérêt même de la vraie liberté, signaler aujourd'hui, les excès, les écarts de cette passion généreuse, l'abus qu'on en fait trop souvent de nos jours, et les limites dans lesquelles elle doit se contenir pour être légitime. Dans ce dessein, je me propose de définir aussi nettement que possible, ce qu'il faut entendre par ces mots : Liberté de penser, d'en dissiper le vague, d'en combattre l'exagération et de montrer combien on a tort de s'en faire une arme pour attaquer le Catholicisme, en l'accusant d'oppression et de tyrannie à l'égard de l'esprit humain.

Avant d'entrer en matière, quelques mots sur la notion que nous devons avoir de la liberté en général. Il sera plus aisé ensuite de bien entendre ce que nous dirons de la liberté de penser en particulier.

Liberté ! mot enchanteur, qui éveille au fond du cœur humain les échos les plus retentissants, les sympathies les plus profondes ! Il n'est peut-être dans aucune langue, chez aucun peuple, un autre mot, qui exerce un aussi puissant prestige sur l'imagination de l'homme et enflamme son courage d'une plus généreuse ardeur.

Cette passion de la liberté, innée chez l'homme comme bien d'autres qui agitent son âme, n'aurait rien que de noble et de louable, si elle se maintenait dans de justes bornes et ne donnait pas dans les écarts les plus déplorables. Mais, ô imperfection de la nature humaine si dégradée depuis sa chute ! Souvent il en va bien autrement. Aveuglé, trompé, entraîné par son orgueil, l'homme, ce néant, ce ver de terre, cet atôme perdu dans les espaces, aspire à une expansion sans limite de cette force libre qui constitue sa royauté personnelle ; il ne veut pas de borne à sa liberté, parcequ'il n'en veut pas

à sa personnalité, et faisant de ce mot *liberté* un voile à son ambition, à son amour déréglé d'indépendance, il en lève le drapeau pour secouer le joug de tout pouvoir, de toute autorité et appeler ses semblables à un affranchissement illimité et à une licence indéfinie.

N'est-ce pas en effet au nom de la *liberté*, que depuis l'origine du monde jusqu'à nous, depuis trois cents ans surtout, les excès les plus inouïs de la révolte se sont accomplis dans l'Eglise et dans l'Etat ? Et de nos jours, n'est-ce pas encore au nom de la liberté que se consomme au centre de l'Europe, en face des peuples étonnés de tant d'audace, indignés de tant de perfidie et d'ingratitude, une des plus iniques rébellions dont la terre ait donné l'exemple, et cela contre le plus doux des pontifes, le plus légitime et le plus paternel des Princes ?

Liberté donc ! mot, aussi captieux qu'enchanteur, qui répond à la fois aux plus nobles et aux plus pervers instincts ; mot vague, aussi souvent employé que rarement compris, dont le sens se dérobe facilement à la multitude et quelquefois même au génie. Qui pourrait énumérer les applications que l'on fait du mot *liberté* ?

Mais quelle que soit l'acception particulière qu'il reçoit dans ses différentes applications, ce mot implique toujours le *pouvoir légitime de faire une chose*. Quelques mots d'explication vont montrer la justesse et la vérité de cette notion la plus générale que nous puissions donner de la liberté.

Nous disons que la *liberté est un pouvoir*, c'est-à-dire au langage de la philosophie, une puissance, une faculté. C'est là, à proprement parler, la racine de la liberté, qui, de sa nature, est une force et une force libre ; car là où il n'y a pas d'activité, de force, il ne saurait y avoir de liberté ; or, pour que cette force ou ce pouvoir soit réel, véritable, efficace, tel en un mot que le suppose la liberté, il faut qu'il soit exempt de toute entrave qui empêche son exercice et gêne ou restreigne son action. Tout cela est incontestable.

Nous ajoutons, et ce mot est ici d'une grande portée, que ce *pouvoir doit être légitime*, c'est-à-dire conforme aux lois divines et humaines, qui gouvernent les individus et les sociétés dans leurs rapports avec Dieu et avec les représentants de son autorité sur la terre. Ainsi, qu'on nous comprenne bien, pour constituer ce droit inaliénable, imprescriptible chez l'homme qu'on nomme la liberté, il ne suffit pas qu'il soit doué du *pouvoir physique* et sans entrave qui en est la base, il faut en outre que ce *pouvoir soit légitime ou moral*, c'est-à-dire en harmonie avec les principes des mœurs et les obligations qui en découlent ; sans quoi, ce ne serait plus de la liberté, dans la bonne acception du terme, mais de la force brutale, de la violence ou de la licence.

Prenons un exemple. Pour que j'aie la liberté ou le droit, car nous parlons ici de la liberté qui est un droit et non pas seulement un fait ; pour que j'aie, dis-je, la liberté ou le droit de donner la mort à mon voisin, il ne suffit pas que j'en aie le pouvoir physique et la facilité, c'est-à-dire au fond, que je sois plus fort et plus adroit que lui ; il faut de plus qu'aucune loi divine ou humaine ne s'oppose à cet homicide ; et si, malgré le *non occides*, je lui enlève la vie, j'aurai beau dire pour me disculper que je n'ai fait qu'user de ma liberté, on me répondra devant tous les tribunaux du monde que *j'en ai abusé*, en confondant la force du droit avec le droit de la force, la liberté de la brute avec celle de l'homme.